

NOTE DE SERVICE DU 24 JUIN 2021 - Référence 2021 – N° 20

Nous avons organisé une consultation de tous les salarié-e-s sur la mise en place d'un avenant à l'accord d'intéressement 2019-2021 qui portera uniquement sur l'année 2021.

La limite de la consultation était fixée au mercredi 23 juin 2021 au soir.

Pour être adopté, cet avenant devait recueillir au moins 2/3 des votes des salarié-e-s en sa faveur.

Nous avons le plaisir de vous informer que sur les 137 salarié-e-s ayant un contrat de travail en cours avec la MLHG au 23 juin 2021, **128 ont signé en faveur de l'avenant, soit 93,43% des salarié-e-s.**

De ce fait, cet avenant sera déposé auprès de la DDETS dans les jours qui viennent.

Je vous remercie toutes et tous pour votre participation à ce référendum.

Nadège CARREL
Directrice de la Mission Locale Haute-Garonne

